

Règlement concernant les services en français

Annexe A

Cette liste a été mise à jour en fonction des noms actuels des ministères, offices et organismes. Ces changements n'ont pas été apportés à la version officielle du règlement.

Ministères

Affaires intergouvernementales
Agriculture
Aînés
Commission de la fonction publique
Développement économique et rural
Éducation
Énergie
Environnement
Finances
Justice
Promotion et Protection de la santé
Pêches et Aquaculture
Ressources naturelles
Santé
Services communautaires
Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités
Tourisme, Culture et Patrimoine
Transports et Renouvellement de l'infrastructure
Travail et Développement de la main-d'œuvre

Offices

Bureau de gestion des urgences
Bureau de l'ombudsman
Bureau d'examen de l'accès à l'information et la protection de la vie privée
Bureau du premier ministre
Communications Nouvelle-Écosse
Office de l'immigration
Office des affaires acadiennes

Organismes

Agence des pensions de la Nouvelle-Écosse
Centre de santé IWK
Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse
Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse
Commission des services publics et d'examen de la Nouvelle-Écosse
Conseil consultatif sur la condition féminine
Conseil de planification volontaire

Règlement concernant les services en français

Entreprises Nouvelle-Écosse inc.
Galerie d'art de la Nouvelle-Écosse
Régie régionale de la santé Annapolis Valley
Régie régionale de la santé Cape Breton
Régie régionale de la santé Capital
Régie régionale de la santé Colchester East Hants
Régie régionale de la santé Cumberland
Régie régionale de la santé Guysborough Antigonish Strait
Régie régionale de la santé Pictou County
Régie régionale de la santé South Shore
Régie régionale de la santé South West Nova
Secrétariat de la jeunesse
Société des alcools de la Nouvelle-Écosse
Société des jeux de la Nouvelle-Écosse

Cette publication n'est pas officielle; il s'agit seulement d'un document de référence. Pour obtenir la version officielle des règlements, veuillez consulter le registre des règlements ou la Partie II de la Royal Gazette. Étant donné que ces règlements sont souvent modifiés, veuillez vous assurer d'avoir la version la plus récente. Pour ce faire, vous pouvez soit communiquer avec le personnel du registre, soit vérifier la liste des règlements correspondant à chaque loi, à partir de notre site Web: www.gov.ns/just/regulations/regs/